Amendement
N° 046

Région île de France

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 21 janvier 2021

Rapports n° CP 2021-092

SÉCURISATION DES LYCÉES PREMIÈRE AFFECTATION - BUDGET 2021

Texte de l'amendement :

Ajout d'un article 3 à la délibération

*" **Déploye un fonds d'urgence Covid 19 de sécurité sanitaire pour les lycées** afin de faire face à la troisième vague et aux nouveaux variants pour prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre de protocoles sanitaires sécurisant les élèves et les personnels (**capteurs de CO2, purificateurs d'air et masques chirurgicaux comme le recommande désormais le Haut conseil de santé publique**)*
***Dote ce fonds Covid 19 d'un montant initial de 50 M€ en CP et de 30 M€ en AE** disponibles sur le chapitre 932 "Enseignement", code fonctionnel 22 "enseignement du second degré", 222- "Lycées publics", programme HP222-017 "Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics", action " Equipement de protection et maintenance- Covid 19".*

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

FACE A LA 3ème VAGUE ET AUX VARIANTS : UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES LYCÉENS AVEC UN FONDS D'URGENCE COVID-19 CONSÉQUENT

La continuité du service public d'éducation et la garantie du droit à l'éducation pour tous et toutes est au cœur des bouleversements liés à la pandémie Covid-19. Si la Région ne peut pallier à toutes les absences ou défaillances de l'Etat, elle ne peut pas non plus se contenter de dire qu'elle a fait tout ce qui relève de sa compétence en distribuant deux masques aux lycéens, en distribuant un ordinateur aux élèves de Seconde, en ayant recours à de l'intérim pour remplacer les agents des lycées en arrêt maladie ou en proposant un fonds d'urgence de seulement 3 millions d'euros en 2020 pour tous les lycées franciliens.

La situation vécue au sein des établissements est loin de celle brossée par l'exécutif régional.. Le virus continue de circuler, et ses nouvelles variantes sont inquiétantes. Il est donc plus que temps de répondre à l'urgence éducative et sanitaire dans les lycées et d'attribuer des moyens financiers pour l'équipement sanitaire mais aussi structurels en embauchant du personnel supplémentaire. La région doit s'engager durant la pandémie, à ne refuser aucune demande émanant des lycées qui vise à garantir la sécurité sanitaire des élèves et des personnels. **Elle doit notamment investir rapidement dans des capteurs de CO2, des purificateurs d'air et fournir à tous les lycéens des masques chirurgicaux qui sont désormais recommandés par le Haut conseil de santé publique pour mieux protéger face aux variants.** Plusieurs demandes doivent pouvoir être faites par le même lycée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des besoins liés. Il est donc nécessaire d'abonder à hauteur le fonds d'urgence Covid pour les lycées tant que la situation sanitaire l'exige.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe